

En 2026, les règles du jeu ont changé pour les petites installations

solaires. La prime qui aidait les particuliers à s'équiper a disparu, et le prix de rachat de l'électricité en surplus est devenu très bas. Faut-il pour autant renoncer au carport solaire ? Pas forcément. Mais il faut le penser autrement : produire pour consommer soi-même, en particulier pour recharger une voiture électrique. Voici ce qui a changé, et les points à vérifier avant de vous lancer.

Sommaire



- [La fin de la prime à l'autoconsommation](#)
- [Un rachat du surplus à 1,1 centime par kWh](#)
- [Le vrai intérêt : consommer sa propre électricité](#)
 - [Recharger sa voiture électrique au soleil](#)
 - [Puis alimenter la maison](#)
 - [Quelle production attendre ?](#)
- [Les règles d'urbanisme](#)
 - [Et la taxe d'aménagement ?](#)
- [RGE, Consuel, Enedis : les étapes côté électricité](#)
- [Les points techniques à vérifier](#)
 - [L'étanchéité](#)
 - [Le poids](#)
 - [L'orientation et l'ombre](#)
- [En résumé](#)

La fin de la prime à l'autoconsommation

Jusqu'en 2026, un particulier qui installait des panneaux solaires et consommait une partie de sa production pouvait toucher une **prime à l'autoconsommation**. Elle était versée par EDF Obligation d'Achat et réduisait le coût de départ de l'installation.

Un arrêté du 1^{er} juin 2026 a supprimé cette prime. Elle ne s'applique plus aux **demandes de raccordement complètes** déposées depuis le **5 juin 2026**. Si vous avez un projet aujourd'hui, ne comptez donc pas sur elle dans votre budget.

Un rachat du surplus à 1,1 centime par kWh

Quand vos panneaux produisent plus que ce que vous consommez sur le moment, l'électricité en trop part sur le réseau. C'est le **surplus**. Vous pouvez le vendre à EDF Obligation d'Achat, avec un contrat de 20 ans.

Le tarif de rachat pour les petites installations est aujourd'hui de **1,1 centime par kWh**. En comparaison, l'électricité achetée au réseau coûte en général autour de 20 centimes par kWh. Vendre un kWh rapporte donc environ vingt fois moins que ce que coûte un kWh acheté. Le calcul est vite fait : revendre son électricité n'est plus un bon argument.

Les tarifs officiels sont publiés sur photovoltaique.info, la page des tarifs en vigueur.

Le vrai intérêt : consommer sa propre électricité

Puisque vendre ne rapporte presque rien, l'intérêt d'un carport solaire est ailleurs : **utiliser vous-même l'électricité produite**. Chaque kWh consommé sur place est un kWh que vous n'achetez pas au réseau.

Recharger sa voiture électrique au soleil

La voiture électrique change la donne. Elle consomme beaucoup d'électricité, et elle est garée juste sous les panneaux. Si elle est à la maison une partie de la journée (télétravail, temps partiel, retraite, deuxième voiture), elle peut se recharger directement avec la production du toit.

Pour y arriver, deux conditions : une borne de recharge, et une recharge programmée aux heures de soleil. Certaines bornes savent suivre la production des panneaux et ajuster la puissance de charge.

Puis alimenter la maison

Quand la voiture est absente ou déjà pleine, la production peut servir à la maison : chauffe-eau, lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur. Décaler certains appareils en journée augmente la part d'électricité que vous consommez vous-même.

Quelle production attendre ?

Dans l'Ouest de la France, on compte en général environ **1 100 kWh par an pour chaque kWc** installé (le kWc, ou kilowatt-crête, mesure la puissance maximale des panneaux). Une installation de 3 kWc produit donc, en ordre de grandeur, un peu plus de 3 000 kWh par an. C'est une moyenne : l'orientation, l'ombre et la météo la font varier. Méfiez-vous des promesses de rentabilité garantie : un installateur sérieux vous donne une estimation adaptée à votre terrain et à vos habitudes, pas un gain assuré.

Les règles d'urbanisme

Un carport est une construction. Il demande donc une démarche en mairie, avec ou sans panneaux.

- **Moins de 5 m² d'emprise au sol** : pas de formalité, sauf cas particuliers.
- **Entre 5 et 20 m²** : une **déclaration préalable de travaux**.
- **Plus de 20 m²** : en règle générale, un **permis de construire**.

L'emprise au sol, c'est la surface couverte par le toit, débords compris. Un carport pour une voiture reste souvent sous 20 m². Un carport pour deux voitures les dépasse en général. Source : service-public.fr, fiche F1986.

Un carport couvert de panneaux s'appelle aussi une **ombrière photovoltaïque**. Le Code de l'urbanisme prévoit qu'une ombrière d'au moins 3 kWc demande au minimum une déclaration préalable, et un permis de construire en secteur protégé (près d'un monument historique, par exemple). Voir la fiche « ombrières » de photovoltaïque.info. Le règlement de votre commune (le PLU) peut ajouter ses propres règles. Avant tout dépôt, faites confirmer le bon dossier par votre mairie.

Et la taxe d'aménagement ?

Un carport ouvert n'est pas une surface « close et couverte » : il ne crée pas de surface taxable comme un garage fermé. En revanche, la commune peut taxer les places de stationnement extérieures, sur la base d'une valeur forfaitaire par place. Renseignez-vous en mairie. Source : service-public.fr, fiche F23263.

RGE, Consuel, Enedis : les étapes côté électricité

- **Un installateur certifié RGE QualiPV** : cette certification est obligatoire pour vendre votre surplus et pour bénéficier d'une TVA réduite. Vérifiez-la sur l'annuaire officiel France Rénov' avant de signer.
- **Le Consuel** : un organisme indépendant contrôle que l'installation électrique est conforme et sûre, avant la mise en service.
- **La demande de raccordement à Enedis** : elle est nécessaire dès que l'installation est reliée au réseau, même si vous ne vendez rien. L'installateur s'en charge en général.
- **L'assurance décennale** : demandez une attestation qui mentionne bien le photovoltaïque.

Côté fiscalité, une **TVA réduite** existe pour certaines installations de moins de 9 kWc posées sur des logements, sous conditions (panneaux bas carbone, gestionnaire d'énergie). Pour un carport séparé de la maison, son application n'est pas automatique : elle dépend de votre cas. Demandez à l'installateur de le confirmer par écrit sur le devis.

Les points techniques à vérifier

L'étanchéité

Sur beaucoup de carports solaires, les panneaux servent eux-mêmes de toit. L'eau peut alors passer entre deux panneaux. Une solution plus sûre est de poser les panneaux au-dessus d'une vraie couverture, par exemple un bac acier. Le carport reste ainsi étanche, avec ou sans panneaux.

Le poids

Les panneaux et leurs fixations pèsent en général 15 à 25 kg par m² ([source : Hellowatt](#)). La charpente doit porter ce poids en plus de la neige et du vent. Si vous pensez ajouter des panneaux plus tard, choisissez dès le départ une charpente calculée pour les recevoir. Faire renforcer un carport existant coûte en général plus cher que de bien le dimensionner au départ.

L'orientation et l'ombre

Une orientation plein sud donne la meilleure production, mais l'est et l'ouest restent intéressants pour recharger le matin ou en fin de journée. L'ombre d'un arbre, d'un mur ou de la maison fait baisser la production de tous les panneaux reliés entre eux. Regardez où tombe l'ombre en hiver, quand le soleil est bas.

En résumé

En 2026, un carport solaire ne se pense plus comme un placement. Sans prime et avec un rachat très bas, son intérêt est de couvrir une partie de vos besoins avec votre propre production, en commençant par la recharge de votre voiture électrique. Prenez le temps de vérifier les démarches en mairie, de choisir un installateur RGE et de prévoir une structure solide et étanche.

Le carport bois Woodyloft, prêt pour le solaire. Deux modèles en douglas, Solo pour une voiture et Duo pour deux voitures, au toit en bac acier étanche. La charpente est calculée pour recevoir des panneaux, tout de suite ou plus tard, posés par un électricien partenaire RGE QualiPV. Prix sur devis, autour de Nantes.

[Découvrir le carport bois solaire →](#)